



SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 avril 2021 à 19 h 30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2021-03-0021 pour émettre un permis (# 2021-03-0071) afin d'agrandir le bâtiment principal à la suite de l'incendie de 2020.

La demande vise à autoriser :

- L'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 3 mètres, alors que la grille CI-1 du Règlement de zonage numéro 185 stipule que la marge de recul latérale minimale doit être de 6 mètres;
- L'agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière de 6 mètres, alors que la grille CI-1 du Règlement de zonage numéro 185 stipule que la marge de recul arrière minimale doit être de 9 mètres.

Cette demande est localisée au 500 – 504, chemin Rhéaume, Saint-Michel (lot 5 381 831 du cadastre du Québec), dans la zone CI-1.

Toutes personnes ou organismes intéressés peut envoyer, par courriel à greffe@mst-michel.ca ou par la poste tout en respectant les délais requis, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 25^e jour du mois de mars 2021.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)